

# Note relative à l'admission en thèse

Les doctorants en première année de thèse doivent formuler soit une demande d'admission, soit une demande d'équivalence en ligne : <https://admission.ucad.sn>

- **une demande d'admission** (pour tout étudiant titulaire d'un master délivré par l'UCAD)
- **une demande d'équivalence** (pour tout étudiant titulaire d'un master non délivré par l'UCAD).

## Diplômes à fournir :

- photocopies légalisées par la police, gendarmerie ou la représentation diplomatique de tous les diplômes et relevés de notes du baccalauréat jusqu'au dernier diplôme pour lequel l'admission est sollicitée.

## Pièces à fournir :

1. Une demande d'admission adressée au chef d'établissement.
2. Documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant de l'université pour ceux délivrés dans une langue autre que le français.
3. Photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ou du passeport.
4. Curriculum Vitae.
5. Chartes des thèses (à signer par le candidat, le Directeur de thèse, le Directeur du Laboratoire, le responsable de la formation doctorale et le Directeur de l'Ecole Doctorale)
6. Formulaire d'admission signé par le candidat, le Directeur de thèse, le Directeur du Laboratoire, le Responsable de la formation Doctorale et le Directeur de l'Ecole Doctorale.
7. Projet de thèse en quelques pages
8. Copie de la convention de cotutelle de thèse (Pour les thèses en cotutelle)
9. Copie de l'attestation de bourse si vous êtes boursier (optionnel)

La seule pièce à y rajouter s'il s'agit de la demande d'équivalence est :

Une lettre signée par le demandeur autorisant l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar à vérifier les documents auprès des établissements qui les ont délivrés. Ces informations sont visibles sur la page d'accueil de la plateforme d'admission.

Fait à Dakar, le 18 Janvier 2024

**Le Directeur**

**Pr. Cheikh Thiécoumba GUEYE**